

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **24 janvier 2023**

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **21**
de présents : **19**
de votants : **21**

Etaient présents :

Mmes BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GUILLAUME Monique, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBOSTOSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Etaient absents excusés :

Etaient absents :

Procurations :

Mme BADIE Nataly qui a donné procuration à Mme MARX Anne-Marie
Mme GAUTIER Marina qui a donné procuration à Mme BECKER Aline

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/01/2023.

Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 27/01/2023.

N° 02/2023 : Election d'un adjoint supplémentaire

Par délibération N° 01/2023 en date du 24 janvier 2023, le Conseil Municipal a décidé de créer un poste d'adjoint supplémentaire, portant à six le nombre des adjoints.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au Maire au maximum.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des candidatures aux fonctions d'adjoint au Maire.

A l'issue du délai, le Maire a constaté que la liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée : **Monsieur DIM Lucien**.

Puis il est procédé à l'élection du poste de 6^{ème} adjoint au Maire sous le contrôle du bureau.

Le dépouillement du 1^{er} tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votants : **21**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **1**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : **2**

Nombre de suffrages exprimés : **18**

Majorité absolue : **11**

A obtenu 18 suffrages : **Monsieur DIM Lucien**.

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6^{ème} adjoint au Maire **Monsieur DIM Lucien** et a été immédiatement installé.



Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 24 janvier 2023

Le Maire.
Eric GULINO